Infos de dernières minutes

Le conseil d'état tacle la réforme des retraites

L'avi<mark>s du Conseil d'Etat a été rendu le vend</mark>redi 24 anvier 2020. Il confirme les critiques émis<mark>es contre le projet, et remet en cause u</mark>n certain nombre d'affirmations du gouvernement. Quelques extraits.

Les années de bas salaire ou de précarité se paieront cash

« [Le système à point] pénalise en revanche les carrières complètes pendant lesquelles les assurés connaissent des années d'emploi difficiles, associées au versement des cotisation nettement moins élevées que sur le reste de leur carrière, dont la règle de prise en compt des 25 meilleures années [...] supprimait les effets pour le calcul de la pension de retraite.

Les périodes de chômage non indemnisé ne seront plus prises en compte

« Le Conseil d'Etat relève que la rédaction du projet de loi ne tient pas compte des périodes de chômage non indemnisé, dont il était auparavant tenu compte pour parvenir au taux plein, et partant, à une pension portée au minimum contributif, dans le régime général. »

Le montant des retraites n'est plus garanti

« [Le système à point] retire aux assurés une forme de visibilité sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la pension n'est plus exprimée à raison d'un taux rapporté à un revenu de référence mais à une valeur de service du point définie de manière à garantir l'équilibre financier global du système. »

Non un euro cotisé n'ouvre pas les mêmes droits pour

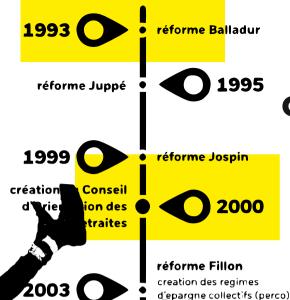
« Le Conseil d'Etat relève enfin que l'objectif selon lequel « chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous » reflète imparfaitement la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture de droits définies par le projet de loi »

Censure de la "revalorisation" des enseignants

« Le Conseil d'Etat écarte les dispositions qui renvoient à une loi de programmation, dont le Gouvernement entend soumettre un projet au Parlement dans les prochains mois, la définition de mécanismes permettant de garantir aux personnels enseignants et chercheurs ayant la qualité de fonctionnaire une revalorisation de leur rémunération [...]

Non à la réforme des retraites collectif rive-droite





dividue|s (perp)

ktension des tions de la 2003 aux mes spéciaux

réforme<mark>s Ayrault</mark>

et Touraine

2018

2007-

commission Delevoye

Nous ne sommes pas condamné-es à être pauvres!

MANIFESTATION SAM 8 FEV 14H PLACE DE LA BOURSE BORDEAUX

Depuis le 5 décembre dernier, cheminot-es, enseignant-es, avocat-es, agent-es d'EDF, salarié-es des ports, des raffineries, personnels hospitaliers ou travaillant dans les égouts, agent-es du métro, chercheuses et chercheurs, danseurs et danseuses, musiciennes et musiciens de l'Opéra... se sont levé-es pour s'opposer à la réforme des retraites voulue par Macron. Aujourd'hui, le combat ne faiblit pas. Pour y participer toutes et tous ensemble, vous pouvez rejoindre un des 13 collectifs locaux contre la réforme des retraites.

Pour rejoindre le collectif rive-droite :

collectif.rivedroite@mailo.com

Non à la réforme des retraites collectif rive-droite



La réforme de la retraite à points en quelques points...

Une réforme juste socialement?



Non. La réforme met fin à la prise en compte de la pénibilité des emplois dans la fonction publique, et réduit les critères de prise en compte de cette pénibilité pour le privé. Les ouvriers, en particulier dans des emplois réputés difficiles ne pourront pas partir plus tôt.

Pour les hommes, l'espérance de vie des 5 % les plus riches est 13 ans supérieur à celle des 5 % les plus pauvres. Mécaniquement, les plus riches percevront donc une retraite pendant bien plus de temps.

De plus, l'espérance de vie en bonne santé des ouvriers est bien moins importante que celles des cadres et des plus riches: elle est de 59 ans ce qui conduit à ce qu'une proportion importante des ouvriers vivent une retraite marquée par la maladie.

Appliquer le même système à tout le monde, c'est rendre invisible ces inégalités et donc donner plus à ce qui ont déjà plus.

A cela s'ajoute le fait que les plus hauts salaires ne cotiseront quasiment plus pour les retraites au-delà de 10 000 € de revenus mensuels. Ainsi ils ne participeront pas du système de solidarité.

Seuls quelques "privilégiés" verront leur retraite baisser ?



Non. La très grande majorité de la population va voir sa retraites diminuer de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'€ par rapport au système actuel et sa durée de cotisation augmenter. On partira plus tard, et avec moins. L'ensemble de la carrière sera prise en compte, y compris les périodes plus difficiles.

Les décotes liés à l'âge pivot ou l'âge d'équilibre vont réduire les retraites. Cet âge d'équilibre va d'ailleurs progressivement monter pour atteindre 66 ans pour la génération de 1990.

Le chômage de masse persistant empêchera pour beaucoup la possibilité de faire valoir une carrière complète. Actuellement, près de la moitié des 55-64 ans sont sans emploi.

Le projet de loi entend limiter la part des richesses consacrés aux personnes à la retraites à moins de 14% du PIB. Avec l'augmentation du nombre de retraités, on aura nécessairement une baisse des retraites.

Une réforme économiquement nécessaire ?



Non. Actuellement, le système de retraites est quasiment à l'équilibre. Et il a 127 milliards d'€ de réserve pour pallier d'éventuels déséquilibres.

Si un déficit est annoncé, c'est à cause de la baisse des ressources provoquée par le gouvernement. Les exonérations de cotisations sociales non compensées, qui diminuent les ressources de l'assurance retraite (tout comme la baisse non compensée de la CSG). En effet, depuis la loi Veil du 25 juillet 1994, l'État doit compenser intégralement les allègements et exonérations de cotisations sociales aux caisses de la Sécurité sociale. Mais en 2018, le gouvernement est revenu sur ce principe.

De plus, les pressions sur les salaires, notamment dans la fonction publique, participent du manque de financement.

En revalorisant les salaires, en mettant à contribution les plus riches, on pourrait sans difficulté financer un retour à la retraite à 60 ans.

Une réforme pour les femmes ?



Non. De nombreuses femmes seront pénalisées car elles ont des carrières plus souvent hachées, interrompues, précaires ou à temps partiel que les hommes.

40% des femmes n'ont pas une carrière complète. Elles en paieront durement les pénalités, et seront particulièrement impactées par la hausse continue de l'âge de départ à la retraite.

Les droits aux pensions de réversion, en cas de décès du conjoint, seront restreints. Certains droits familiaux sont remis en cause.

Les femmes sont déjà payées en moyenne 26 % de moins que les hommes.

Avec la réforme de la retraite à points, ces inégalités salariales seront répercutées de plein fouet dans les pensions.

Non à la réforme des retraites collectif rive-droite

